

Madame Pailhès Coralie
15 la plazede
81 240 Lacabarède
Tél : 06 61 53 94 60

Lacabarède - 20 octobre 2020.

Ordre des Médecins
Monsieur DE BOISGELIN XAVIER
285 rue Alfred Nobel
34 000 Montpellier

Courrier en AR

Monsieur Le Président,

Par la présente, je souhaite déposer plainte contre les médecins : Mr Hammani Rhizlane et Mr Peyron Pierre-Antoine pour non-respect de la loi dans le cadre d'une autopsie judiciaire.

Les faits sont les suivants :

Mon fils est décédé d'un accident de la route le : 04 août 2017, il a subi une autopsie le : 09 août 2017 sur mon fils.

Le dépôt de plainte comporte :

La non-information de la mise sous scellés des organes de mon enfant. Article 230-29 (copie ci-joint).

La non-application du droit de retrait, car les examens et le compte rendu médical de mon enfant que je me suis procurée mentionne bien la cause du décès, un traumatisme crânien.

L'impossibilité de voir mon fils avant la mise en bière, alors qu'après l'accident, il n'avait aucun traumatisme visible sur le corps.

Autre point sur le certificat de décès que le médecin qui a constaté le décès de mon enfant, il mentionne qu'il n'y a pas en vue de rechercher la cause du décès.

Dans l'attente de votre réponse, je reste à votre disposition.

Je vous prie d'agréer Monsieur Le Président de l'Ordre des Médecins, l'expression de mes sentiments distingués.

Coralie Pailhes

PJ Copie inventaires des pièces à conviction
Compte rendu d'autopsie
Copie du certificat de décès
Extrait de la législation qui n'a pas été appliqué